



CONVENTION DE MISE A

**Salle du Verger – 27 chemin des é
rez-inférieur de l’Espace Panoramique**

Envoyé en préfecture le 05/04/2023	DISPOSITION S ² LOW
Reçu en préfecture le 05/04/2023	
Publié le 07/04/2023	
ID : 074-217402551-20230329-2023_03_29_34-DE	

Le Preneur :

- Association Entreprise Collectivité
- Autre :

Entre :

la commune de Sâles, représentée par son Maire, Monsieur Yohann TRANCHANT, **d’une part et**

.....
représentée par M. et/ou Mme
siège social....., **d’autre part,**

Courriel : Téléphone :

Objet de la réservation :
.....

Date de la réservation :/...../20.....

Mise à disposition de la salle : du/...../20..... à heures au/...../20..... àheures

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Art 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir notamment les conditions règlementaires et financières dans lesquelles l’occupant est autorisé, à occuper à titre précaire et révocable la salle communale dénommée **salle du Verger ci-dessus située.**

Art 2 : CONDITIONS FINANCIERES

- Le preneur déclare louer la salle pour son propre usage. La présente convention, l’attestation d’assurance et les chèques de règlement (libellés à l’ordre du Trésor Public) devront correspondre à une seule et même personne.
- La signature de cette convention par le preneur, accompagnée de virement ou chèques de paiement et de caution, vaut réservation ferme et devra être effectuée au minimum 8 jours avant la date de l’événement.
- Location :
 - à titre gracieux
 - payante

Le présent droit d’utilisation est accordé moyennant le **paiement de la somme de 50 €** (cinquante euros) par jour d’occupation.

- Chèque n° Banque :
- Virement du/...../.....

- Remise d'un chèque de caution de :
 - **100 €**, chèque qui sera restitué si la salle est rendue propre qu'aucune **dégradation ou disparition de matériel** n'a été constatée ; sinon ce chèque sera encaissé :

Chèque n° Banque :

- En cas de désistement : les chèques seront restitués ou le remboursement du virement sera effectué.

Art 3 : DESTINATION

Le preneur s'engage à n'utiliser la salle ci-dessus désignée qu'en vue de l'objet énoncé et à satisfaire aux conditions énoncées dans les articles suivants ; toute autre utilisation dénoncera ce contrat ; est interdite toute sous-location.

Art 4 : RESPECT DES LIEUX

Le preneur déclare avoir une parfaite connaissance desdits lieux et les accepter en l'état et de restituer les lieux en l'état initial et de ranger le matériel utilisé mis à sa disposition.

Toutes les dégradations constatées lors d'une location feront l'objet d'une remise en état par une entreprise au choix de la commune et facturée au preneur.

Art 5 : ENTRETIEN

L'entretien de la salle mise à disposition est à la charge du preneur. Du matériel et des produits d'entretien sont mis à disposition.

Art 6 : ASSURANCE/RESPONSABILITES – cf art 3.8 du règlement intérieur

Assureur : N° de police :

Art 7 : RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE

Le preneur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur joint à cette convention et s'engage à en respecter les articles.

Art 8 : PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER DE LOCATION

- présente convention à retourner en mairie avec les pièces justificatives demandées
- règlement intérieur de la salle : annexe 1
- attestation de remise de clé : annexe 2
- quittance de paiement : annexe 3

Lu et approuvé, le...../...../20....

Pour la Commune de Sâles
Le Maire,

Lu et approuvé, le...../...../20....

Pour le preneur,
.....

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 074-217402551-20230329-2023_03_29_34-DE



Pour validation du dossier :

Envoi au preneur de la présente convention validée par la mairie le/...../20....., le dossier étant complet.

Accusé réception de cet envoi par le preneur, qui vaut validation de demande de location le/...../20.....